

Procès-Verbal de la Réunion du 29 août à 19 heures 30

Le conseil Municipal de la commune de LIESSIES (Nord) dûment convoqué le vingt février deux mil vingt-trois s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Alain RICHARD, Maire de LIESSIES.

Nombre de conseillers en exercice **14**

Présents : Mesdames et Messieurs : Alain **RICHARD**, François **RICHEZ**, Nathalie **GROUZELLE**, Anne-Marie **DAVILLERD**, Patrick **BONNEAU**, Franck **PLATEAU**, Rémi **LEROY**, Guillaume **MATHIEU**, Mickaël **SNAUWAERT**, Jean-Jacques **DURANT**, Bernard **COOLBRANDT** et Lucie **WILLAME**

Absent : Néant

Absent excusé(s) : Mesdames Suzanne **WYART** et Sonia **BLONDEL**

Pouvoir : Madame Sonia **BLONDEL** empêchée a donné pouvoir à Madame Nathalie **GROUZELLE**, adjointe au maire

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume **MATHIEU**

1. Tarifs cantine : délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'augmentation du coût des matières premières pour la confection des repas, la société PROXI de Trélon propose une augmentation du prix du repas de 18 centimes.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation proposée pour la livraison des repas de la cantine et fixe le prix du repas à 3,54 €, (au lieu de 3,36 € le repas l'an dernier). Ce tarif sera appliqué dès le mois de septembre 2023.

2. Tarifs garderie : délibération

Monsieur le maire rappelle les tarifs de la garderie :

Le Matin :

* à partir de 7 h 45 = **1,00 €**

* Avant 7 h 45 = **2,50 €**

Le soir :

• De 16h30 à 17h00 = **1,00 €**

• De 16h30 à 17h30 = **2,00 €**

• De 16h30 à 18h00 = **2,50 €**

• De 16h30 à 18h30 = **3,00 €**

Deux forfaits sont possibles :

• Si l'enfant est inscrit les 4 matins et les 4 soirs jusque 18h00 = **12 €**

• Si l'enfant est inscrit les 4 matins et les 4 soirs jusque 18h30 = **14 €**

Une contribution exceptionnelle au cas où les réservations de garderie ne seraient pas respectées, sera facturée comme suit :

* Garderie du matin non réservée ou réservée mais l'enfant est absent : **3 €**

* Garderie du soir non réservée ou réservée mais l'enfant est absent : **5 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces tarifs

Ces derniers seront appliqués dès le mois de septembre 2023

3. Tarifs Foyer Rural

- Le prix du Kwh est de 0,30 €
- Devis pour repeindre la façade 2952 € - voir les subventions possibles
- Changer les têtes de lavage des pompes à bières

4. Eclairage public – 2ème tranche : délibération

Le conseil donne son accord pour déposer le dossier de subvention auprès du syndicat d'électrification d'Avesnes.

5. Plui : début de l'enquête publique

Faire un tout de boîte pour informer la population
Accueil dans la salle des primevères

6. Plateaux multisports : séance de découverte et initiation sportive proposées par la 3CA

Les séances se dérouleront tous les mercredis hors période scolaire.
Le Foyer Rural sera mis à disposition si besoin.

7. Bilan des fêtes

Le bilan sera présenté au prochain conseil

8. Questions et informations diverses

- Réunion du prochain bulletin municipal : 03 octobre 2023
- Contrat Mr REMBERT Stéphane
- Installer 1 banc près de la chapelle aux Beaux Sarts
- Faire balayer les cailloux rue des Beaux Sarts
- Rue Clemenceau, voir toutes les plaques d'égout

Le secrétaire,
Guillaume MATHIEU

Le Maire,
Alain RICHARD